



**DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS  
CANTON DE MOUY  
MAIRIE DE HERMES**

**DECISION N°2023-19**

**OBJET : AMENAGEMENT D'UN LOCAL TECHNIQUE POUR LA SALLE ASSOCIATIVE  
LOUIS LARIVE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant le projet de création d'une porte dans la salle associative Louis Larive pour accéder au local technique attenant

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de création d'une porte dans la salle associative Louis Larive pour accéder au local technique attenant et de solliciter une subvention auprès des organismes concernés selon le plan de financement ci-dessous :

| Financier                              | Taux | Montant  |
|--|------|----------|
| Communauté d'Agglomération du Beauvais | 50%  | 1 447,50 |
| Commune                                | 50%  | 1 447,50 |
| TOTAL                                  | 100% | 2 895,00 |

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 3 novembre 2023

Le Maire

Grégory PALANDRE



Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : [mairie@ville-hermes.fr](mailto:mairie@ville-hermes.fr) Site : <http://www.ville-hermes.fr>